

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

## TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE LE SIÈGE

### Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification (M2).

### Pièces justificatives

#### POUR LA SOCIÉTÉ (s'il s'agit du premier établissement dans le département)

- 1 extrait K-bis original du siège social<sup>1</sup> datant de moins de 3 mois, sauf pour le 78 et le 93.

#### POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

- En cas de création de l'activité (uniquement en cas d'établissement principal)

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

- En cas d'achat ou d'apport d'un fonds de commerce

- 1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention de l'enregistrement<sup>2</sup> auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

- En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

- En cas d'ouverture d'établissement suite à fusion

- 1 copie du traité de fusion comportant la jouissance du local.

<sup>1</sup> Ou un extrait K-bis du 1<sup>er</sup> établissement en France pour une société étrangère.

<sup>2</sup> Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

## AUTRES PIÈCES

- En cas de transfert d'établissement depuis un autre département

- 1 extrait K-bis original de l'établissement transféré datant de moins de 3 mois, délivré par le greffe du département de départ, sauf pour le 78 et le 95.

- En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable<sup>3</sup> mise à jour.

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal.
  - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

---

<sup>3</sup> Consulter votre CFE ou le site [www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs](https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs).